

Les bonnes pratiques des administrations : exemples issus d'une enquête menée par le MEDAD auprès des préfectures

Gérard Cambon (mission Bruit, MEDAD)

Reims, 12 décembre 2007

Un postulat de départ simple : gérer intelligemment les bruits c'est d'abord bien les connaître. Or nous savons qu'il existait et qu'il existe encore des carences en matière de connaissance.

Le plan national d'action contre le bruit prévoyait en matière de Bruits de Voisinage :

- d'améliorer les connaissances
- de renforcer l'implication de l'ensemble des acteurs chargés d'assurer « la police du bruit »
- d'améliorer le traitement des plaintes en matière de bruit de voisinage.
- **Circulaire du 23 mai 2005**, signée conjointement avec le ministère de l'intérieur
 - un diagnostic et des projets d'action (remontées info fin 2005/début 2006)
 - un bilan des actions engagées en 2006 (remontées info fin 2006/ début 2007)

I) Bilan des réponses préfectorales

a) Volet diagnostic, propositions d'action

48 préfectures ont fait part en 2005 de leurs diagnostics et de leurs projets d'actions. Parmi celles-ci, **20¹ (*)** **présentaient une**

¹ Départements : 08, 09, 16, 18, 20A, 20B, 36, 38, 40, 44, 63, 64, 66, 71, 73, 77, 80, 87, 90, 972

analyse approfondie et un projet alliant sensibilisation (élus, jeunes, grand public, professionnels tels que les gérants d'établissements recevant du public...) et contrôle (deux roues, bruit de voisinage et des activités), impliquant les principaux services concernés (DDASS, DDE, police, gendarmerie, éducation nationale, industrie,...).

De manière plus générale, les diagnostics, réalisés en 2005, ont mis en évidence que les bruits des deux roues étaient le premier motif de plaintes des élus et des administrés.

Ils sont dus :

- soit d'un comportement incivique,
- soit à des pots dégradés ou non conformes

Ces observations ont motivé des contrôles renforcés.

Par ailleurs, de multiples actions préventives ou de contrôle, devaient être menées notamment en matière de bruit de voisinage ainsi que de bruit des activités.

b) Bilan des actions engagées en 2006

Début 2007, 46 préfectures ont avaient parvenir leur bilan.

- ⇒ ne nous permet pas de tirer un bilan national, celles-ci fournissent toutefois
- ⇒ de précieuses informations sur de nombreuses actions locales émergentes qui méritent d'être aujourd'hui mentionnées et valorisées.

19 des 46 préfectures ayant transmis leur bilan ont démontré une bonne implication². Parmi elles, **8 préfectures³ (***)** ont mis en place un dispositif complet et cohérent de lutte contre le bruit et présentent un bilan très positif.

² Départements : 04, 08, 20A,41, 44, 50, 51, 52, 87, 89, 90

³ Départements : 20B, 37, 62, 65, 67, 80, 81, 88

Ces préfetures, et de nombreuses autres également, ont pris des initiatives locales qui méritent d'être valorisées au titre des bonnes pratiques :

- **les actions de sensibilisation des élus** se développent notamment grâce à l'action des DDASS (à titre d'exemple, dépts 37, 20A, 81) et **le logiciel « tempo »** de traitement des plaintes a été largement diffusé aux communes (dépts 4, 20A, 37, 67).

De nouveaux arrêtés préfectoraux relatifs au bruit de voisinage ont été élaborés (dépts 80,66) ou sont en cours d'élaboration (dépt 89).

Un travail de **recensement des cantines scolaires** est en cours de réalisation (20A, 20B, 90), de même des travaux sont menés avec des DDE en matière d'urbanisme (volet bruit du PLU : dépts 69, 16).

La formation d'agents de contrôles, notamment de policiers municipaux se développe, particulièrement en matière de bruit de voisinage (dépts 33, 49,54, 972).

Les forces de l'ordre participent de plus en plus aux actions éducatives dans les établissements scolaires (dépts 44, 65, 88,...) notamment en matière de bruit des deux roues. Cette sensibilisation a souvent été associée aux problématiques de sécurité routière et a profité de la politique locale dynamique dans ce domaine (dépts 8, 41, 70)

Par ailleurs, les informations fournies témoignent d'une augmentation des contrôles du bruit des véhicules depuis 2005. Diverses opérations d'envergure concernant les deux roues ont, en particulier, été menées dans plusieurs départements (dépts 62, 65, 67, 81, 87).

Il apparaît enfin que l'application de la réglementation « lieux musicaux » de 1998 a pris du retard. Les nuisances occasionnées par les salles communales sont soulignées (dépts 02, 33, 37), les maires rencontrant davantage de difficultés que les propriétaires de salles privées

à se conformer à la réglementation. Cependant de multiples initiatives locales sont à noter pour une rapide application de la réglementation (dépts 20B, 67, 71,78, 81, 88, 90). Si un grand nombre d'actions ont été menées, on peut néanmoins regretter que la problématique bruit ne soit pas abordée de manière suffisamment globale dans un certain nombre de départements.

2) Valorisation des actions nouvelles

- Il s'agit de valoriser ces bonnes pratiques et de porter ces dernières, en liaison avec le CIDB, à la connaissance de l'ensemble des services préfectoraux et des élus locaux.
- Enfin, de nouveaux outils d'aide à la gestion des nuisances sonores seront également valorisés et diffusés afin que l'ensemble des services déconcentrés et les services communaux puissent disposer des outils nécessaires à leur action.

3) Poursuite des actions engagées

Un nouveau bilan des actions engagées dans les départements a été demandé aux préfets pour le 1^{er} janvier 2008 et une synthèse de ces bilans sera réalisée au cours du 1^{er} semestre 2008